



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°46
25 août 2021

-Décision du 8 avril 2021 fixant le prix des séances de cinéma en plein air organisées par la Mission Mécénat de Voies navigables de France à la Cale de Radoub à Toulouse au 65 allées des Demoiselles le vendredi 17 septembre 2021 et le samedi 18 septembre 2021

P 2

-Décision du 8 avril 2021 fixant le prix des concerts « Piano du Lac » organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France & l'Association Nouvelles Racines à Ventenac en Minervois (11) sur le canal du Midi le jeudi 2 septembre 2021 et le vendredi 3 septembre 2021

P 3

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DÉCISION

fixant le prix des séances de cinéma en plein air organisées par la Mission Mécénat de Voies navigables de France à la Cale de Radoub à Toulouse au 65 allées des Demoiselles le vendredi 17 septembre 2021 et le samedi 18 septembre 2021

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général,

DÉCIDE

Article 1

Le prix des séances de cinéma, organisées par la Mission Mécénat de VNF à la Cale de Radoub au 65 allées des Demoiselles à Toulouse les 17 & 18 septembre 2021 est fixé à 10 € tarif adulte et 7 € tarif – 18 ans & chômeurs.

L'intégralité de la recette sera affectée au financement des travaux de replantation des berges du canal du Midi

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 08 avril 2021.

Le Directeur général,

Signé

Thierry GUIMBAUD.



DÉCISION

**fixant le prix des concerts « Piano du Lac » organisés par la Mission Mécénat de
Voies navigables de France & l'Association Nouvelles Racines
à Ventenac en Minervois (11) sur le canal du Midi
le jeudi 2 septembre 2021 et le vendredi 3 septembre 2021**

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général,

DÉCIDE

Article 1

Le prix des concerts « Piano du Lac », organisés par la Mission Mécénat de VNF à Ventenac en Minervois (11) les 2 & 3 septembre 2021 est libre avec une recommandation fixée à 15 €.

Le tiers de la recette sera affecté au financement des travaux de replantation des berges du canal du Midi

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 08 avril 2021.

Le Directeur général,

Signé

Thierry GUIMBAUD.